**UNE ÉLECTION SANS DÉMOCRATIE**

Après la faible participation aux élections municipales, on peut sans peine deviner ce que le gouvernement va faire. Il va accentuer sa pression pour une bonne participation aux européennes qui vont suivre.

On le sait, ceux qui se disent nos représentants n’ont, devant les taux d’abstention vertigineux et croissants qu’une réponse, toujours la même : « les électeurs sont irresponsables et doivent se mobiliser pour cet enjeu ».

Mais de quel enjeu s’agit-il ? Qu’est-ce que le « Parlement européen » ? On peut s’interroger lorsque même la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe a cru bon de noter, dans l’arrêt dit « traité de Lisbonne », que ce Parlement n’en était pas véritablement un en l’absence de peuple européen. On peut d’autant plus s’inquiéter qu’en 2005, une résolution de cette même assemblée demandait qu’on passe outre aux résultats des referendums par lesquels Français et Néerlandais avaient rejeté le Traité Constitutionnel Européen.

Ce « Parlement » est un succédané destiné à faire accepter la disparition de toute souveraineté populaire dans un espace européen dirigé par les opérateurs financiers. On comprend alors pourquoi les dirigeants tiennent tellement à ce que la participation à l’élection européenne soit importante, pourquoi ils dramatisent en faisant croire aux citoyens qu’il s’agit d’affirmer leur volonté face aux enjeux géostratégiques ou économiques. Ils ont en fait besoin de pouvoir dire que les résultats et les élus issus de cette consultation sont légitimes.

Comme lors des précédentes élections européennes, l’Association pour une Constituante dénonce le principe même de cette élection alibi. Les institutions de Bruxelles sont, par nature, antidémocratiques car elles reposent sur le mythe de l’expertocratie dont la Commission est l’archétype. L’élection d’un parlement qui n’en est pas un n’y change rien. Elle ne sert qu’à créer des apparences de démocratie quand sa réalité est méthodiquement détruite.

Seule une refondation réelle de la citoyenneté par l’appel à une Assemblée constituante élue au suffrage universel en France peut répondre aux légitimes aspirations à la souveraineté.